Envoyé en préfecture le 13/06/2023 Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le

ID: 005-210500583-20230612-202346-DE



COMMUNE DE FREISSINIERES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2023 DÉLIBÉRATION N° 2023-46

CONSEILLERS EN EXERCICE: 10

Conseillers présents : 6 Conseillers absents : 4 Conseillers représentés : 4 Pour: 8
Contre: 1
Abstention: 1

L'an deux mille vingt-trois, le douze juin à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 05 juin 2023, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

<u>Présents</u>: ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme -BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents: BOISSET André - BOISSET Vincent - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

<u>Pouvoir :</u> BOISSET André à MESTRE Françoise - BOISSET Vincent à SEGOND Eric - LATIL Jessica à BERTHALON Jérôme - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

<u>Secrétaire de séance</u>: MESTRE Françoise

Objet: BAIL DE CHASSE

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de signer le bail de chasse avec l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Freissinières pour une durée de 9 années consécutives, à compter du 15 juin 2023 et pour un loyer annuel de 250€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à signer le bail de chasse avec l'ACCA. Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme Le Maire Cyrille DRUJON D'ASTROS

> phe Maire et par délégation Monsieur Eric SEGOND 1º adjoint au Maire.